



Déclaration au groupe de travail EREA du 30 mars 2016

L'attachement des personnels aux fonctions et missions existantes des PE éducateurs est indiscutable. C'est ce qui ressort de l'enquête que nous avons menée auprès des personnels. Or il apparaît que les orientations du ministère ne les prennent pas ou très peu en compte, et que la réécriture de la circulaire vise essentiellement à faire évoluer les EREA vers un affaiblissement de ce qui constitue pourtant leur spécificité : l'internat éducatif.

Le remplacement des PE éducateurs par des AED a pour conséquence d'introduire au contact des élèves en grande difficulté de nouveaux encadrants, sans les compétences dont sont porteurs des Professeurs des Ecoles (niveau MASTER), qui plus est spécialisés (à hauteur de 50%). Il prive ainsi les élèves de la présence de professionnels qui ne sont pas des surveillants. Ces enseignants qui prennent en charge au quotidien leur semaine dans leur établissement apportent un encadrement global et cohérent dans la mesure où ils suivent les élèves en classe, les accompagnent pédagogiquement pour les devoirs et le suivi de leur scolarité, et prolongent leur action éducative en soirée et le mercredi après-midi à travers des activités pensées pour inscrire les jeunes dans les apprentissages. Les PE, enseignants spécialisés, mettent en œuvre des situations d'apprentissage en lien avec la classe et avec le socle commun de compétences (notamment les domaines 2 – méthodes et outils pour apprendre et 3 - formation de la personne et du citoyen), et les prolongent en dehors de la classe.

L'internat éducatif apporte ainsi l'encadrement global dont, trop souvent, ils n'ont pas bénéficié dans leur histoire de vie, souvent à l'origine de leur échec scolaire, et que l'institution scolaire n'a pu compenser. C'est la mission de l'Education nationale que de leur apporter, en nombre et en qualité, des encadrants à même de les accompagner au mieux dans l'accès à un diplôme, peut-être le seul qu'ils décrocheront. L'enseignement adapté est une spécificité pédagogique française qui fonctionne et participe à la réussite scolaire, notamment des élèves issus des milieux sociaux les moins favorisés. En s'attaquant à l'internat éducatif, vous participez au démantèlement de l'enseignement adapté, déjà malmené par d'autres décisions de votre ministère.

Si le fonctionnement des EREA est évidemment discutable et améliorable, si les ORS des personnels doivent être mieux définies, ce n'est pas en se privant de ressources humaines qualifiées, partageant la même culture scolaire que les enseignants en classe et en capacité de s'y inscrire que les élèves réussiront mieux. Comme la circulaire SEGPA le rappelle, les équipes pédagogiques resserrées, sont garantes de la cohérence, de la continuité, de l'efficacité des enseignements. Introduire des AED sur l'internat éducatif ne va pas en ce sens.

Nous voyons déjà les conséquences en termes de souffrance chez les élèves et les personnels des transformations en cours.

La FSU demande où réside le progrès quand on confie les élèves en difficulté à des personnels qui ne bénéficient d'aucune formation, qui sont embauchés à temps partiel avec une faible rémunération plutôt qu'à un enseignant formé, spécialisé, ayant fait le choix d'exercer auprès des élèves les plus fragiles ?